



Révision du forfait cuisine de GrDF

Par rggeorges, le 17/11/2012 à 15:55

Bonjour,

Suite à une demande à GrDF de la révision du forfait cuisine, GrDF propose la formule de calcul suivant.

$L (F \text{ barème} + (Q/L - C \text{ référence}) P)$

L = 95 logements

F barème = est le montant du forfait cuisine collectif par logement selon le barème en vigueur ?

Q = 14600 kWh/an pour les 95 logements.

C référence est la consommation annuelle de référence prise en compte dans le calcul de tarif forfait cuisine collective par logement selon le barème en vigueur ?

P = Prix du Kwh environ 0,08 €

Le forfait cuisine gaz a été calculé en 1976 1160 kWh/an par logement.

Si quelqu'un peut m'expliquer F barème et C référence, je suis preneur.

Merci de vos réponses.

Cordialement